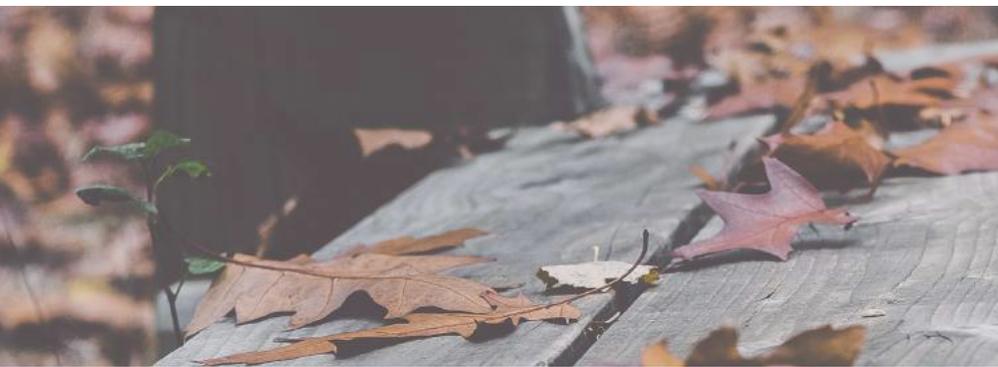


Le Coquesillon



INFORMATIONS IMPORTANTES

Bureau municipal - Heures d'ouvertures

Lundi: 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mardi: 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mercredi: **Bureau municipal fermé au public**

Jeudi: 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Vendredi: 9 h à 12 h



Urgence municipale

Un service est disponible pour les urgences municipales, comme un bris d'aqueduc.

Pour signaler un tel problème, vous pouvez composer le 418-732-0298.

Pour un incendie ou un transport ambulancier, composez le 911.

Prochaine séance du conseil municipal

6 décembre 2021 à 20 h à la salle Louis-Philippe-Antil (59, rue Saint-Laurent, secteur Luceville)

SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Mot de la maire;
- Votre nouveau conseil municipal;
- Informations importantes de votre municipalité;
- Résultat du recensement des votes - Élections municipales;
- Des nouvelles de votre conseil;
- Avis public - Rôle triennal d'évaluation.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Abris d'hiver et clôtures à neige;
- Travaux publics - Informations;
- Mot vert du mois de novembre 2021;
- Ramonage des cheminées - Saviez-vous que ?
- Registre des personnes vulnérables;
- Comité d'aide bénévole de Sainte-Luce;
- Campagne des paniers de Noël 2021;
- Noël des artisans;
- Heures d'ouverture des bibliothèques;
- Jardin communautaire;
- Club des 50 ans et plus de Luceville;
- Corvée de nettoyage de l'église de Sainte-Luce;
- Service des Loisirs - Recherche de bénévoles;
- Activités physiques/cours;
- Centre d'action bénévole de la Mitis - Recherche de bénévoles;
- Transports.

MOT DE LA MAIRE

Chers citoyens et citoyennes de Sainte-Luce,

C'est le vendredi 12 novembre 2021 que votre nouveau conseil municipal a été assermenté.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont utilisé leur droit de vote pour nous élire et faire vivre notre démocratie. Nous sommes très reconnaissants de la confiance que vous nous témoignez.

Soyez assurés que nous considérons comme un honneur de représenter l'ensemble des citoyens de Sainte-Luce.

Nous avons, tel qu'il était annoncé dans notre programme électoral, le plaisir de vous annoncer que le conseil se tiendra en présentiel ainsi que par ZOOM.

Le vendredi 12 novembre dernier, il y a eu un recomptage judiciaire pour le poste de conseiller du district 1, les candidats, madame Sylvie Claveau et monsieur Ovila Soucy, ayant eu un nombre égal de votes lors du dépouillement. Ledit recomptage a confirmé l'égalité des votes. Il y a donc eu un tirage au sort et c'est monsieur Ovila Soucy qui en est ressorti.

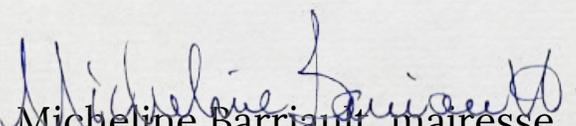
Monsieur Soucy fera partie du conseil municipal pour représenter le district 1.

Je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes qui se sont présentées aux élections municipales de Sainte-Luce, et ce, dans chacun des districts.

Je désire être une mairesse présente pour les citoyens de Sainte-Luce, je serai présente à mon bureau à la municipalité minimalement trois (3) jours par semaine. Vous pouvez me rejoindre par courriel à l'adresse **michelinebarriault-maire@sainteluce.ca** ainsi que par téléphone au **418-739-4420 x 1**.

Nous vous garantissons que dans les 100 premiers jours de notre mandat, vous pourrez constater les changements que nous voulons effectuer, la nouvelle dynamique que nous voulons instaurer et les dossiers que nous voulons mettre de l'avant, et tout cela, pour faire de Sainte-Luce, une municipalité où ses citoyens sont heureux et fiers.

Au plaisir,


Micheline Barriault, mairesse

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Ovila Soucy - District # 1



Sandra Bérubé - District # 2



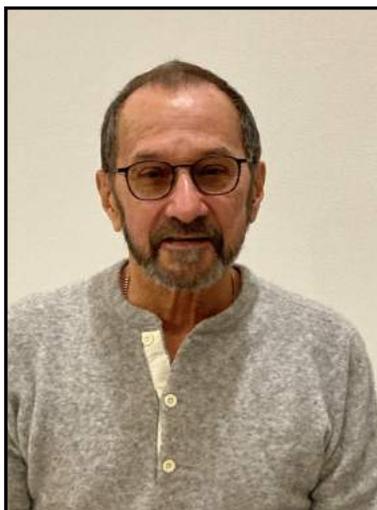
Joël Gagnon - District # 3



Micheline Barriault - Mairesse



Victor Carrier - District # 4



Rodrigue St-Laurent - District # 5



Marie Côté - District # 6

RÉSULTAT DU RECENSEMENT DES VOTES

Municipalité
Sainte-Luce

Date du scrutin
2021-11-07

Je, Stéphane Forest, fais l'annonce des résultats suivants:
Prénom et nom de la présidente ou du président d'élection

1. Poste Mairesse ou maire

Personne candidate	Appartenance politique	Nombre de votes
Micheline Barriault		632
Roch Vézina		257

Nombre d'électrices et d'électeurs inscrits: 2360

Nombre de bulletins valides: 889

Nombre d'électrices et d'électeurs ayant voté: 907

Nombre de bulletins rejetés: 18

Micheline Barriault a obtenu 375 votes de majorité.

Nom de la personne candidate

2. Poste 1 - Conseillère ou conseiller municipal

Personne candidate	Appartenance politique	Nombre de votes
Sylvie Claveau		54
Ovila Soucy		54

Nombre d'électrices et d'électeurs inscrits: 297

Nombre de bulletins valides: 108

Nombre d'électrices et d'électeurs ayant voté: 110

Nombre de bulletins rejetés: 2

_____ a obtenu _____ votes de majorité.

Nom de la personne candidate

3. Poste 3 - Conseillère ou conseiller municipal

Personne candidate	Appartenance politique	Nombre de votes
Joël Gagnon		152
Pierre Tourville		63

Nombre d'électrices et d'électeurs inscrits: 369

Nombre de bulletins valides: 215

Nombre d'électrices et d'électeurs ayant voté: 218

Nombre de bulletins rejetés: 3

Joël Gagnon a obtenu 89 votes de majorité.

Nom de la personne candidate

4. Poste 4 - Conseillère ou conseiller municipal

Personne candidate	Appartenance politique	Nombre de votes
Victor Carrier		118
Nancy Carrier		41

Nombre d'électrices et d'électeurs inscrits: 387 Nombre de bulletins valides: 159

Nombre d'électrices et d'électeurs ayant voté: 160 Nombre de bulletins rejetés: 1

Victor Carrier a obtenu 77 votes de majorité.

Nom de la personne candidate

5. Poste 5 - Conseillère ou conseiller municipal

Personne candidate	Appartenance politique	Nombre de votes
Rodrigue Saint-Laurent		89
Kathy Laplante		30

Nombre d'électrices et d'électeurs inscrits: 487 Nombre de bulletins valides: 119

Nombre d'électrices et d'électeurs ayant voté: 121 Nombre de bulletins rejetés: 2

Rodrigue Saint-Laurent a obtenu 59 votes de majorité.

Nom de la personne candidate

6. Poste 6 - Conseillère ou conseiller municipal

Personne candidate	Appartenance politique	Nombre de votes
Marie Côté		81
Anne A. Racine		56

Nombre d'électrices et d'électeurs inscrits: 469 Nombre de bulletins valides: 137

Nombre d'électrices et d'électeurs ayant voté: 140 Nombre de bulletins rejetés: 3

Marie Côté a obtenu 25 votes de majorité.

Nom de la personne candidate

Je déclare que les résultats présentés ci-dessus sont exacts.

SIGNATURE



Présidence ou président d'élection

2021-11-07

Année Mois Jour

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL !

Le jeudi 18 novembre 2021 s'est tenu la première assemblée du nouveau conseil municipal. L'assemblée se faisait en présentiel et par ZOOM. Elle est disponible sur le site WEB de la municipalité pour visionnement.

Voici les grandes lignes de ce conseil:

1- Ouverture par la mairesse:

- Remerciements à tous les candidats qui se sont présentés aux élections et remerciements aux candidats sortants;
- Présentation des projets et priorités;
- Présentation de l'équipe de conseillers et conseillères.

2- Finances:

- Adoption des différents points financiers;
- La situation financière de la Municipalité de Sainte-Luce est conforme aux prévisions budgétaires.

3- Rémunération des élus:

- Le conseil a annoncé son intention d'abolir les jetons de présence (75 \$) pour les membres du conseil. Le règlement à cet effet sera modifié. Les montants économisés serviront à améliorer l'aide aux organismes et pour des projets communautaires.

4- Il y aura une réorganisation du rôle, mandat et fonctions du poste d'agent(e) au développement et à la communication afin que celui-ci réponde mieux au besoin de la municipalité.

5- Un don de 200 \$ sera remis à Centraide

6- Urbanisme:

- Acceptation d'un projet de construction d'une maison de tourisme sur la route du Fleuve;

SUITE...

- Acceptation d'une modification d'affiche pour un futur commerce;
- Acceptation d'une démarche de modification de zonage pour un terrain situé entre les rues Irenée-Thibault et des Érables;
- Nous avons permis à l'organisme «Oiseaux» de faire une peinture murale extérieure d'oiseaux marins, sur la face sud du quai de l'Anse-aux-Coques.

7- Sécurité publique:

- Nous avons entériné l'achat d'un véhicule «unité d'urgence» au coût de 8 200 \$, plus taxes, qui rajeunit le nôtre de 18 ans et qui avait besoin de beaucoup de réparations;
- Nous permettons à l'OSBL Équipe de sauvetage et recherche la Grande-Ourse d'occuper un local municipal;
- Il y a eu une entente avec la Municipalité de Sainte-Flavie pour un prêt de service, 1 jour par semaine, de notre ressource en résilience côtière.

8- Il y a eu une période de questions. Les questions posées seront disponibles prochainement au procès-verbal du 18 novembre 2021.

9- Le conseil remercie tous les citoyens qui ont assisté et espère une grande participation citoyenne aux différentes séances d'informations qui seront bientôt convoquées concernant la recharge de la plage ainsi que pour l'aménagement de l'Anse-aux-Coques.



AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Luce sera en vigueur durant les exercices financiers en 2022, 2023 et 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2022;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de La Mitis
1534, boulevard Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8;

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **309-2017** de la **MRC de La Mitis** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Sainte-Luce, ce 18^e jour du mois de novembre 2021.



Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits établis par le conseil municipal ou prescrit par la loi, le 18 novembre 2021.



Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-trésorier

ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver de rangement et les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal peuvent être installés durant la période allant du 1er octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante.

Un maximum de deux (2) abris d'hiver pour automobile est autorisé par logement. Qu'il y ait un ou deux abris, la superficie totale maximale autorisée est de 42 mètres carrés.

Un maximum de deux (2) abris d'hiver pour le rangement est autorisé par logement. Qu'il y ait un ou deux abris, la superficie totale maximale autorisée est de 15 mètres carrés.

L'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale d'un (1) mètre de la ligne avant de la propriété.

L'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètre d'une borne-fontaine.

Les clôtures à neige durant la période allant du 1er octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante, à la condition de ne pas être localisées à une distance moindre que 1,5 mètre d'une borne-fontaine.

IMPORTANT: BALISE DE DÉNEIGEMENT

Nous comptons sur la collaboration des citoyens pour qu'ils s'assurent que leurs balises de déneigement ne soient pas sur l'emprise de la municipalité et demeurent visibles même lors des grandes accumulations de neige. Advenant un bris aux équipements municipaux dû à la mauvaise localisation d'une balise, la Municipalité de Sainte-Luce pourrait facturer à un citoyen, les réparations qui s'avéreraient nécessaires.





Un message des Travaux publics:

Veillez prendre note qu'en vertu de l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.



REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le Service de la sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Luce a mis en place un formulaire afin de s'inscrire au fichier «Personne vulnérable en cas de sinistre» ou «Personne vulnérable en cas de chaleur accablante».

L'inscription se fait sur une base volontaire et peut être annulée en tout temps.

- Fichier «Personne vulnérable en cas de sinistre» : le but de ce fichier est de permettre, lors d'un sinistre dans un bâtiment ou à proximité de celui-ci, de prendre les mesures adaptées à l'évacuation des P.V.C.S.
- Fichier «Personne vulnérable en cas de chaleur accablante» : le but de ce fichier est de permettre au Service de sécurité incendie de contacter les personnes vulnérables en cas de chaleur accablante afin de nous assurer de leur bien-être. Selon les réponses données, nous allons assigner une priorité à leur situation.

Tous les renseignements inscrits dans ce fichier sont confidentiels, son usage est réservé aux mesures d'urgence de la Municipalité de Sainte-Luce. Le Service de la sécurité incendie vous contactera une fois l'an afin de maintenir les dossiers à jour. Nous vous invitons à compléter ce formulaire en ligne au www.sainte-luce.ca.

Vous pouvez également compléter la version papier de ce formulaire disponible au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.



BARRIÈRES POUR LES FERMETURES DE ROUTES

Par mesure de sécurité lors d'une tempête, des routes pourraient être fermées à l'aide de barrières en fonction des conditions routières.

Elles ont été installées dans les principaux secteurs névralgiques, c'est-à-dire :

- Le rang 2 Est (près du 110, rue Saint-Pierre Est)
- Le rang 2 Ouest (intersection des rues Bellevues et Saint-Pierre Ouest)
- Le rang 3 Ouest (près de la ferme Mékanie et fils : 307, rang 3 Ouest)
- L'entrée du rang 3 Est
- Limite municipale avec Saint-Anaclet
- Le rang 3 Est : limite municipale avec Mont-Joli
- Le rang 2 Est : limite municipale avec Sainte-Flavie



Lorsque les barrières de fermeture de routes sont en place, il est important de les respecter afin d'assurer votre sécurité ainsi que celle du personnel des services d'urgence.

Lorsque les barrières sont mises en place, les équipes de déneigement poursuivent leurs opérations sur le territoire de la Municipalité, entre autres afin de s'assurer que les services d'urgence puissent circuler pour venir porter secours aux personnes qui pourraient se retrouver dans de graves et urgentes situations. Les gens qui contreviennent à ces signalisations pourraient recevoir des amendes par les policiers de la Sûreté du Québec.

Nous comptons sur votre collaboration. Pour être informés des fermetures de routes, suivez-nous sur nos différentes plateformes, soient : la page Facebook de la Municipalité et celle de « 2e et 3e Rangs – Fermeture », le site Internet de la Municipalité et notre portail Tématik.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

Après la visite de votre ramoneur:

- Ne pas oublier de faire le ramonage du conduit de fumée de votre poêle.
- Ramasser les résidus du ramonage à l'intérieur de votre cheminée si la trappe n'est pas accessible aux ramoneurs.
- Vérifier avec l'aide d'un miroir, s'il y a une obstruction dans votre cheminée.
- Disposer des cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendre au moins 7 jours avant de les transvider dans le bac à déchets.



SAVIEZ-VOUS

QUE ?

Les pompiers de Sainte-Luce désirent remercier REMORQUAGE PROVINCIAL JACQUES D'ANJOU INC. pour le transport des véhicules ainsi qu'à TRANSPORT FIDÈLE TREMBLAY INC. pour nous avoir permis d'utiliser leur terrain pour la pratique des pompiers sur véhicules accidentés.

Merci!



COMITÉ D'AIDE BÉNÉVOLE DE SAINTE-LUCE



Le Comité d'aide bénévole de Sainte-Luce poursuit ses activités. Considérant que de permettre aux familles endeuillées de se rassembler pour un repas après les funérailles d'un être cher est un service indispensable pour une communauté paroissiale, un groupe de cinq personnes a décidé de prendre la relève. Nous tenons ici à souligner la grande générosité des personnes qui ont assuré ce service pendant plusieurs décennies. C'est un repos bien mérité pour elles!

Nous suivons de près les consignes de la Santé publique en ce qui a trait au nombre de personnes permis pour les rassemblements à l'intérieur des salles Louis-Philippe-Antil et Gabriel-Nadeau, et ce, afin de pouvoir offrir ce service aux paroissien.ne.s des deux secteurs dès que possible.

Toutes les personnes qui sont intéressées à offrir leurs services comme bénévole sont invitées à communiquer avec la présidente du comité, madame Lisette Gagnon (418-739-3713).



CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL 2021

Cette année, pour la campagne des paniers de Noël, le Comité de dépannage procédera de la même façon que l'an dernier. C'est-à-dire qu'aucune denrée ne sera distribuée et nous offrirons seulement des bons d'achat pour les familles et personnes demeurant à la même adresse sur le territoire de notre Municipalité.

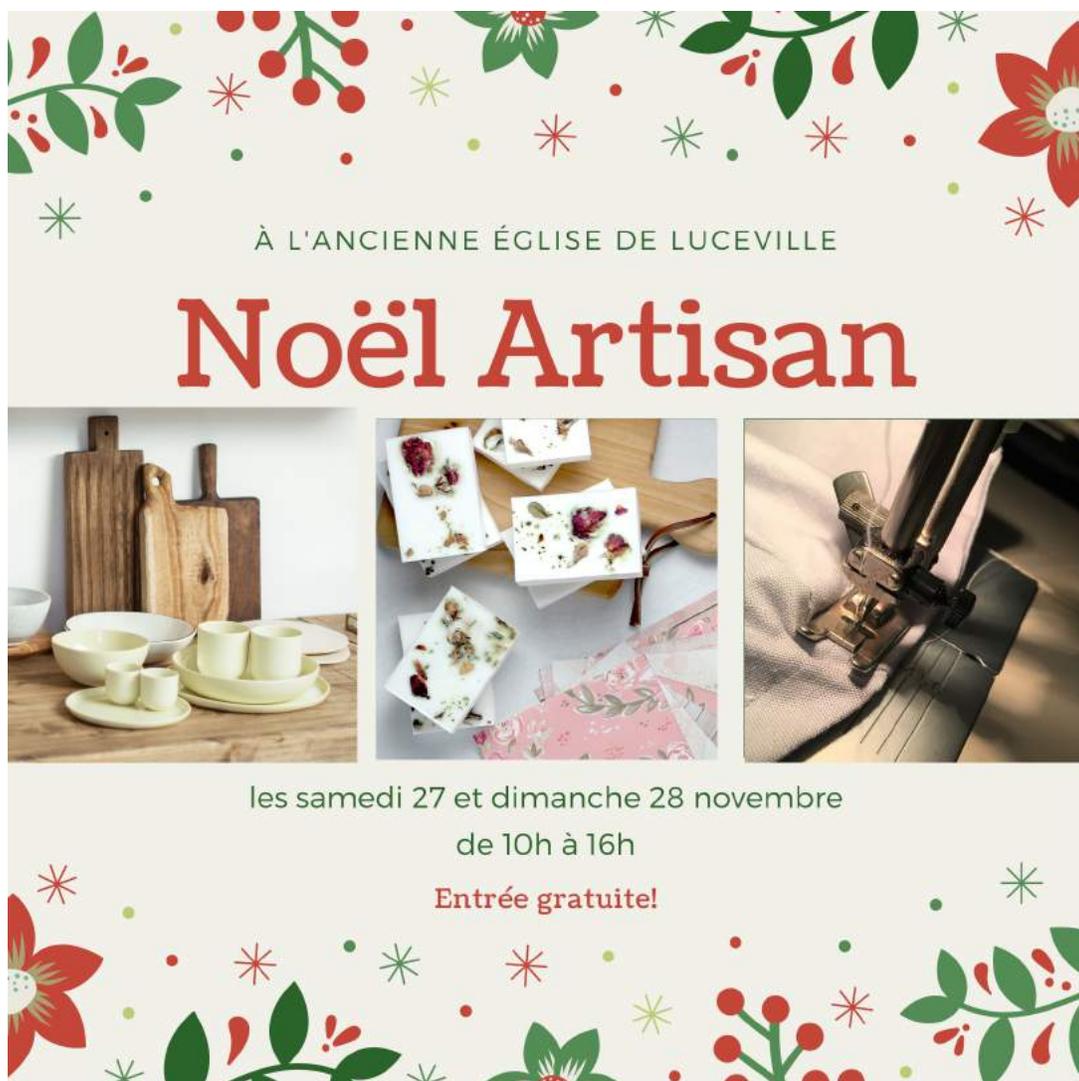
Les demandes doivent être faites par écrit, en mentionnant votre adresse civique, votre numéro de téléphone ainsi que la raison de votre demande, le nombre d'adultes et la nombre d'enfants ainsi que leur âge. Vous adressez votre demande à :

Fabrique Sainte-Luce, 20, route du Fleuve Ouest
Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0 - tél. : 418 739-4363

Toutes les demandes devront être reçues pour le 8 décembre prochain. Après cette date, les demandes ne seront pas acceptées. Si des renseignements supplémentaires vous sont nécessaires, vous pouvez téléphoner au presbytère au 418 739-4363 et si vous n'obtenez pas de réponse, il est possible de laisser un message sur la boîte vocale.

Comité de dépannage de Sainte-Luce
Martine Plante, responsable
418 739-4947





Vous êtes à court d'idées pour vos emplettes de Noël? Vous cherchez le cadeau unique qui sera faire plaisir à coup sûr? Nous avons la solution pour vous !

Une belle exposition d'artisanat de créateurs locaux ouvrira ses portes le 27 et 28 novembre 2021 dans l'ambiance chaleureuse de l'ancienne Église de Luceville de 10 h à 16 h.

L'évènement est en effet une belle occasion pour vous le public de découvrir des créations personnalisées, uniques et d'y dénicher, du coup, des trouvailles coup coeur à offrir.

Une vingtaine d'artisans vous y attendront pour vous faire découvrir leurs métiers d'art: de la joaillerie au textile, du macramé à la poterie, des produits pour le corps, bois, cuir et encore plus seront sur place. Ils vous présenteront avec fierté le fruit de leur travail.

Pour les petits, il y aura sur place Hugo des Legos qui sera bien vous divertir !

Il nous fera plaisir de vous y rencontrer et de plus, c'est gratuit pour tous !

Alors c'est un rendez-vous à ne pas manquer le 27-28 novembre 2021 de 10 h à 16 h.

Le sous-comité organisateur Tourisme Sainte-luce : Isabelle St-Laurent, Charline Giffard, Mylène Thibault et Louise Ringuet



HEURES D'OUVERTURE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

**Bibliothèque du secteur de Sainte-Luce:
1, rue Langlois (418-739-4420 x 8)**

**Mercredi de 19 h à 21 h
Dimanche de 10 h à 12 h**

**Emprunt de livres, coin jeunesse, piano numérique avec casque
d'écoute, accès à Internet et WIFI.**

Tous les services sont gratuits !

**Bibliothèque du secteur Luceville:
59, rue Saint-Laurent (418-739-4420 x 9)**

Mardi de 13 h 30 à 16 h 30

**La bibliothèque municipale du secteur de Luceville est maintenant
déménagée dans son tout nouveau local (Jubé de l'ancienne église
Notre-Dame-de-la-Paix).**





Jardin communautaire de Sainte-Luce



Situé derrière la Grande-Maison, notre jardin communautaire compte 18 lots individuels et 1 lot collectif de fines herbes. Il aura 5 ans l'été prochain.



Merci à ceux et à celles qui y jardinent et qui contribuent, par leur travail et par des échanges, à l'améliorer année après année.



Quelques lots sont disponibles pour l'été 2022. Vous pouvez réserver le vôtre dès maintenant.

Mélissa Michaud : loisirs@sainteluce.ca

Surveillez sur notre page Facebook les dates, heures et sujets de nos ateliers de jardinage de cet hiver.

Hélène Roy : royh@cgocable.ca

Louise Proulx : louise.proulx@cgocable.ca



Club des 50 ans et plus de Luceville

Le Club des 50 ans et plus de Luceville est fier de vous annoncer la reprise de ses activités saisonnières.

Ainsi, tous les lundis à compter de 13 h 30, vous êtes invités à venir jouer aux cartes. Nous avons également à la disposition des membres, plusieurs jeux de société à votre choix. Ces activités se déroulent à la salle L'Étourneau, située au sous-sol par l'entrée côté ouest.

Les sessions du programme Viactive sont également accessibles tous les mercredis de 9 h 30 à 10 h 30, à la salle La Bernache, située au sous-sol, accessible par l'entrée côté Est. Venez y faire des exercices physiques adaptés pour tout le corps. Les séances sont dirigées par des animatrices bien formées qui ont à coeur de vous faire bouger pour vieillir en beauté et en santé.

Vous voulez vous amuser ? Alors vous êtes invités tous les jeudis à compter de 13 h 30 à venir jouer à la pétanque, la pétanque atout, aux cerceaux chaises, etc. C'est à vous de décider à quel jeu vous souhaitez vous adonner. Tous les membres du Club des 50 ans et plus sont invités à venir y participer. Plaisir assuré ! Souriez ! La vie est belle.

Veillez prendre note que le Club des 50 ans et plus de Luceville a récemment emménagé dans son nouveau local situé au 59, rue Saint-Laurent, au sous-sol, à la salle L'Étourneau. Vous êtes invités à venir nous y rencontrer lors des journées d'activités ou encore sur rendez-vous avec un membre du C.A

Note: Veuillez prendre note que le passeport vaccinal est exigé pour pouvoir participer aux activités.

Pour toutes autres informations, veuillez communiquer avec monsieur Denis Ross au 418-739-3552



À titre d'information, le nouveau conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Denis Ross, Rachel Fortin, Micheline Bourgoïn, Roger Michaud, Martine Plante, Francine St-Laurent et Jacqueline Ruest



CORVÉE DE NETTOYAGE POUR L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE SAINTE-LUCE

Le Club des 50 ans et + de Luceville invite de façon spéciale toutes les personnes intéressées à participer à cette corvée de nettoyage qui sera fait en collaboration avec les marguilliers et marguillières de la Fabrique de Sainte-Luce.

En effet, un nettoyage des bancs et de toutes les surfaces atteignables s'impose. Cette corvée aura lieu le vendredi 26 novembre à compter de 13 h et si vous désirez y participer, communiquez avec le vice-président des 50 ans et +, monsieur Denis Ross.

S.V.P. veuillez apporter votre seau, vos linges, vos gants, etc.



DENIS ROSS 418-739-3552

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le Service des loisirs est à la recherche de bénévoles pour ses événements annuels.

Vous désirez vous engager dans votre communauté tout en donnant de votre temps et le meilleur de vous-même? Nous vous accueillerons à bras ouverts.

Contactez Mélissa au 418-739-4420 poste 4 ou par courriel à loisirs@sainteluce.ca

1 soir semaine: 55\$
2 soirs semaine: 85 \$
À la séance: 9 \$



CARDIO-MUSCU

LES LUNDIS ET JEUDIS DE 18 H À 19 H

ÉCOLE BOIS-ET-MARÉES
53, RUE SAINT-PIERRE EST
SECTEUR LUCEVILLE



LOUISE GAGNÉ - 418-730-8943

KARATÉ

REPRISE DES
ACTIVITÉS
BIENTÔT

.....

RESTEZ À L'AFFUT
POUR CONNAÎTRE
LES DATES ET
LES MODALITÉS
D'INSCRIPTION,
QUI SERONT
ANNONCÉES
PROCHAINEMENT

.....

POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
COMMUNIQUEZ AVEC
MÉLISSA MICHAUD
AU 418-739-4420 POSTE 4



AVIS DE RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Vous aimez rencontrer des gens, échanger, rendre service? Le Centre d'action bénévole de La Mitis vous offre la possibilité de mettre à profit vos aptitudes, de vivre des expériences enrichissantes et d'offrir votre aide à des personnes âgées de votre localité.

Le Centre d'action bénévole est à la recherche de bénévoles pour la livraison de la popote roulante dans les municipalités de Sainte-Luce et Saint-Donat-de-Rimouski. Les frais de déplacements sont remboursés en fonction du domicile du bénévole selon le tarif en vigueur.

En quoi ça consiste :

- ☑ Cueillir les repas au service alimentaire du Pavillon de Luceville
- ☑ Entre 11 h 30 et 12 h 30, effectuer la livraison selon le parcours établi (3 à 6 résidences)
- ☑ Apporter un rayon de soleil dans la journée des personnes inscrites au service.
- ☑ Retourner les plateaux de livraison au fournisseur alimentaire.
- ☑ Mentionner toutes observations pertinentes au responsable du service.

Pour l'ensemble de la MRC de La Mitis, la popote roulante c'est annuellement plus de 3 500 repas livrés à domicile à des personnes en perte d'autonomie qui ont la volonté de demeurer dans leur environnement le plus longtemps possible.

En devenant bénévole au service de popote roulante vous contribuez au maintien à domicile des personnes qui ont recours à ce service et vous offrez un répit aux proches aidants en les libérant de la tâche de la préparation des repas.

Venez faire partie d'une équipe dynamique qui a à cœur le bien-être nutritionnel de sa communauté!

L'aventure vous intéresse, contactez Guylène au Centre d'action bénévole au 418-775-4144 poste 221.

TRANSPORTS

Arrêt

Bibliothèque de Ste-Luce / Salle communautaire

Arrêt

Bibliothèque de Ste-Luce / Salle communautaire

Sainte-Luce

[Retour à la liste des arrêts](#)

[Se rendre à l'arrêt](#)



Horaires de cet arrêt



Transport Collectif

Lundi, mercredi, samedi, dimanche : 7 h à 19 h

Mardi, jeudi : 7 h à 22 h

Vendredi : 7 h à 21 h

[Réserver pour cet arrêt en Transport Collectif](#)



Transport Adapté

Lundi, mercredi, samedi, dimanche : 7 h à 19 h

Mardi, jeudi : 7 h à 22 h

Vendredi : 7 h à 21 h

[Réserver pour cet arrêt en Transport Adapté](#)



Transport Inter-MRC

Mont-Joli vers Rimouski

Heure de départ

6:57 8:40 12:08 17:06 17:51

Rimouski vers Mont-Joli

Heure d'arrivée

7:33 8:12 13:33 17:01 18:37

Le bureau est fermé et le transport Inter-MRC n'est pas offert les fins de semaine et les jours fériés. À l'exception du 24 et 31 décembre où les services de transport Inter-MRC sont offerts, mais que le bureau d'information reste fermé. Veuillez donc vous assurer de réserver à l'avance.

[Effectuer une réservation Inter-MRC Transport Inter-MRC](#)

Nous joindre

Transport Adapté et Collectif de La Mitis

251, avenue du Sanatorium,
Casier postal 63
Mont-Joli (Gic) G5H 1V6

(418) 775-6384

(418) 775-8808

Fax: (418) 775-8495

Pour information ou questions seulement : tcmitis@tcmits.org

Pour annuler ou modifier une réservation, veuillez
communiquer avec nous uniquement par téléphone.

Horaire du bureau



BUREAU DU TAC

Lundi au vendredi
8 h à 12 h
et de
13 h à 17 h



PARTÉLÉPHONE

Lundi au vendredi
8 h à 12 h 15
et de
12 h 45 à 17 h



EN LIGNE

En tout temps

[Réserver](#)

Le bureau est fermé pendant les fins de semaines et les jours fériés.

Mots Mêlés

Métiers

E E J I E M E U D B O G E M S
C S C N P N A V O C A T B U O
D T J F I Z R S C A A U K K R
C H U I C V H C T T M H B E T
O E R R I F N I E U N A M D H
I T I M E C Y J U N U W R D O
F I S I R G P F R D H R D Y P
F C T E P R O F E S S E U R H
E I E R O F P O L I C I E R O
U E B E E F A C T E U R D X N
R N D D E V E L O P P E U R I
Z N X J O U R N A L I S T E S
D E Z O O L O G I S T E U B T
C O M M E R C A N T O V J F E
X Q X G A R A G I S T E M I I

Avocat	Coiffeur
Commerçant	Developpeur
Docteur	Epicier
Estheticienne	Facteur
Garagiste	Infirmiere
Journaliste	Juriste
Orthophoniste	Policier
Professeur	Zoologiste

